

## **Information relative à la concertation dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Canton d'Ossun**

**Le public est informé que le projet d'élaboration du PLUi du Canton d'Ossun sera examiné en séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées le jeudi 27 février 2020.**

Compte tenu du calendrier de déroulement de la procédure d'arrêt du projet du PLUi., les observations et demandes inscrites aux cahiers de concertation mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération à Juillan et dans les mairies des 17 communes du canton d'Ossun ( Averan, Azereix, Barry, Bénac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Séron, Visker), ainsi que les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, qui interviendront **après le lundi 10 février 2020 à 17h00**, ne pourront être pris en considération dans le bilan de la concertation.

Néanmoins, les observations et demandes qui seront versées aux cahiers de concertation, et les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération après cette date, seront transmis au Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLUi du Canton d'Ossun, afin qu'il en soit informé.